

ANNEXE 6 :

RAPPORT D'ARBITRAGE

- PATRICE DELATRE, Président de la Commission Régionale d'Arbitrage -

En 2019, la Commission Régionale d'Arbitrage était composée de 7 personnes :

- Patrice Delatre (président, formation, gestion du calendrier, ...)
- Michel Fabel,
- Frédérique Legrand (secrétaire),
- Alain Levy,
- Robert Sroka (formation)
- Michel Valette (responsable matériel).

Deux arbitres AP sont venus renforcer cette commission en 2019 :

- Eric Dagoubert de l'ESMGO (communication),
- Corentin Delatre du HAC (formation et suivi des jeunes arbitres).

La CRA travaille sur l'organisation en général de l'arbitrage en Normandie.

Ces neuf membres bénévoles interviennent lors des 3 ou 4 réunions annuelles pour harmoniser au mieux le groupe des arbitres et répondre aux souhaits des organisateurs et organisations, en ayant toujours en tête les quelques principes suivants :

Arbitrer c'est des devoirs : respecter les Règlements intérieurs de la CNA et de la CRA et appliquer la Réglementation Sportive.

Arbitrer c'est des compétences : l'arbitre, présent que sur des épreuves agréées par la FFTRI doit être pédagogue, prévoyant, éducateur et conseiller pour les concurrents en compétition et dans son club. Il doit privilégier les remises en conformité, veiller à la sécurité de chacun et intervenir avec bienveillance. L'arbitre fait partie d'une équipe avec laquelle il communique pour faire face à toutes les situations dans le respect de la R S.

Le président était présent pour représenter la Normandie lors du colloque des présidents CRA à Lyon les 16 et 17 novembre.

Robert Sroka et Patrice Delatre ont pris connaissance des nouvelles techniques informatiques pour les formations d'arbitres assesseurs et pour la gestion des épreuves, formation à Bourges les 30 novembre et 1 décembre.

Les formations des AA pour la saison 2019 ont été assurées par Robert Sroka, Corentin Delatre et moi-même.

Elles se sont déroulées les samedi 7 décembre à Yvetot (23 stagiaires) et le 14 décembre à Mondeville (28 stagiaires)

Deux lieux distincts afin de réduire le temps et les distances de déplacement mais aussi afin d'obtenir des formations plus efficaces avec un nombre plus restreint.

Tous les frais (sauf les transports) de ces formations restent à la charge de la ligue.

54 personnes étaient présentes avec l'arrivée cette année de 2 nouveaux clubs. Ce qui nous donne en deux ans 10 nouveaux clubs pour toute la Normandie.

Soit pour 2019, 24 clubs sur 41 qui présentaient des arbitres

On constate un petit renouvellement du corps arbitral en personnes (9 arrêts, 15 nouveaux, 1 arbitre qui interviendra dans une autre ligue).

Volonté de la part de la CRA pour permettre à tous de pouvoir être en mission sur le terrain au moins 2 fois par an.

Formations d'AP

8 arbitres étaient concernés par cette formation.

- La ligue de Bretagne a accueilli quatre AP dans son centre à Quiberon le dimanche 2 février.
- La ligue Hauts de France a accueilli un AP à Liévin.
- La ligue Ile de France a accueilli deux AP à Gentilly.
- La ligue Pays de Loire a accueilli un AP pour suivre sa formation (question de date compatible)

Ces formations furent dispensées par la CNA / FFTRI.

Un AP (volontaire) était inscrit dans le nouveau dispositif de formation *e-learning* mis en place par la CNA / FFTRI et est maintenu en tant que PN1.

Les autres, faute de formation sont rétrogradés en PN2.

Un AP pour des raisons diverses cessera d'officialiser en 2020. Les charges administratives d'AP sont en outre de plus en plus importantes pour assurer un arbitrage de qualité.

La ligue de Normandie mettra donc à la disposition des organisateurs en 2020, 54 arbitres dont 8 AP.

Important : la CRA a pris la décision cette année de faciliter le recrutement d'arbitres féminins et de jeunes arbitres. Les clubs ont répondu favorablement à cette initiative puisque :

- 17 arbitres féminins, soit 32 % des arbitres normands.

9 jeunes arbitres, soit 17% des arbitres normands. Six parmi eux (1^{ère} expérience) seront suivis dans leur mission par trois AP pour leur permettre de progresser et d'atteindre un niveau national.

Signalons aussi que des formations de Jeunes Officiels sont organisées en collaboration avec l'UNSS.

Il nous paraît important de signaler qu'un arbitre normand féminin a été appelé pour officialiser dès 2020 sur les épreuves nationales et surtout lors des JO de Paris 2024. Félicitations à Frédérique Legrand de l'EAC Triathlon.

Evolution en chiffres de l'arbitrage sur quatre ans :

Données	2016	2017	2018	2019
Nombre de clubs	32	37	40	41
Nombre de clubs avec arbitres	13	15	20	24
Nombre de clubs pénalisés	13	9	9	6
Nombre de clubs récompensés	9	0	0	0
Nombre de compétitions arbitrées	39	35	33	34
Nombre d'épreuves jeunes Uniquement jeunes		21 5	20 4	19 5
Nombre d'épreuves adultes		30	29	28
Nombre d'arbitres	27	37	50	48
Nombre d'Arbitres Principaux	6	8	10	7
Nombre d'arbitrages	201	204	192	191
Nombre de participants		13126	15033	16197
Nombre de participations jeunes		2300	2042	2228
Nombre de participations adultes		10826	12991	13969
Nombre de sanctions cartons jaunes		804	1108	1250
Nombre de sanctions cartons bleus		101	106	79

Nombre de sanctions cartons rouges		40	8	41
Commission de discipline	1	1	0	0

Prévisions pour 2020

- 8 Arbitres principaux
- 54 arbitres (1 arbitre licencié en Normandie mais arbitrera uniquement dans la ligue Pays de Loire)
- 9 jeunes arbitres
- 17 arbitres féminins
- 39 Manifestations avec la présence d'arbitres normands
- 45 clubs affiliés à la FFTRI
- 25 clubs proposant des arbitres

Arbitres normands et clubs

Nom du club	AP	AA + AP	Arbitrages
VELOCE CLUB TRIATHLETE ROUEN			
LES COPAINS D'ABORD			
RISL ADVENTURE RAID MULTISPORTS			
USMORTAGNE			
ROUEN RACING TRIATHLON			
TCA EVREUX			
LA TRIBU ATHLETICS			
CLUB OLYMPIQUE DE LA BRESLE	0	2	7
VELO CLUB CANTON LES PIEUX			
LES TRITONS CONDEENS	0	1	2
PONT AUDEMER TRIATHLON	0	2	5
LES RAINETTES DU PAYS D AUGES	0	2	5
CARENTAN TRIATHLON	0	2	4
ARGENTAN TRIATHLON			
LES PIRANHAS	1	2	14
E.S.M. GONFREVILLE L ORCHER	1	2	17
ACCTRI GROUPE PSA			
TRIATHLON PAYS DU NEUBOURG	0	1	5
NACRE TRIATHLON	0	1	3
STADE VALERIQUEAIS ENDURANCE RUNNING			
YVETOT TRIATHLON	0	1	4
SAINT LO TRIATHLON	0	1	3
TC VAL	1	1	5
LA VIE DE CHATEAU			
DEAUVILLE TROUVILLE TRIATHLON	0	3	9
ALENCON TRIATHLON	0		

ROUEN TRIATHLON	1	5	36
GRANVILLE TRIATHLON			
VAL DE REUIL TRIATHLON	0	1	2
REQUINS COURONNAIS TRIATHLON	0	1	3
H.A.C TRIATHLON	1	3	19
MSA TRIATHLON	0	2	4
TEAM VAL EURE TRIATHLON	0	2	6
LES PETITS SUISSES NORMANDS			
CHERBOURG TRIATHLON			
EVREUX AC. TRIATHLON	2	2	11
USCCAEN TRIATHLON	0	2	5
COUTANCES TRIATHLON			
TRIATHLON FLERS LA FERTE MACE	0	5	11
LES LIONS TRIATHLON	0	2	5
CAEN TRIATHLON	0	2	6
TOTAL 2019	7	48	191

*S'il y a des arbitres, il y a **des règles, une réglementation.***

Les évolutions liées à la réglementation sportive 2020

Il n'y a plus de livret RS, la réglementation doit être dorénavant téléchargée.

Les principales évolutions 2020 :

Les règles dites techniques et de sécurité ont été extraites de la réglementation et composent désormais un livret indépendant : les RTS (Règles Techniques et de Sécurité).

En **gras** les principales :

Ajouts :

Point 1.10 : Ajout du Vétathlon/Cyclathlon

Point 7.5 : Ajout du Vétathlon/Cyclathlon

Annexe 1 : Liste de ce qui est contrôlé à l'entrée dans l'aire de transition.

Modifications :

Point 1.3 Ajout du dispositif savoir rouler à vélo

Point 1.6 : Ajout des termes : "et en Sélection Nationale"

Point 1.10 : Le mot "disciplines" est remplacé par "épreuves", et diverses modifications

Point 3.3.3 : Modification sur qui peut être soumis à un contrôle antidopage

Point 3.4 : Le mot "tablette" est remplacé par "outil"

Point 4 : La tenue officielle des arbitres est définie par le règlement intérieur de la CNA

Point 4.2 : Anciennement le point 5.3, est remplacé avec le chapitre relatif aux arbitres.

Point 4.3 : Anciennement le point 4.2 - Procédure d'intervention des arbitres et suppression de la notion de chasuble officielle

Point 4.4 : Disqualification automatique en cas d'absence de dossard et non en cas de dossard illisible
Point 4.5 : La zone de pénalité doit être placée avant la T2. Durant une pénalité, le triathlète doit avoir un comportement passif.

Point 5.1 : Réglementation fédérale devient Réglementation Sportive. Ajout de l'interdiction d'abandonner du matériel en dehors des zones signalées à cet effet. **L'organisateur doit fournir un bonnet bain. Suppression de l'obligation que celui-ci soit numéroté.** Mise en conformité ITU pour l'utilisation des caméras.

Point 5.5 : Suppression de la notion "lisible de face"

Point 5.7 : Anciennement le point 6.3 relatif au ravitaillement et à la zone de propreté. A été déplacé pour plus de cohérence.

Point 6.1 : Anciennement Point 5.8

Point 6.3 : Validation du matériel à l'entrée de l'aire de la transition par les arbitres officiels

Point 6.4.2 : **La température de l'eau est prise à trois points différents sur le parcours. Lorsque le port de la combinaison néoprène est interdite, les parties au-delà des coudes et des genoux ne peuvent être couvertes.**

Point 6.5.1 : Précision que le balayage des graviers et gravillons se fait que pour un parcours sur route.

Point 6.5.3 : Distance draft derrière moto modifié : mise en conformité avec les règles ITU : 15 m

Point 6.5.5. : Précision des épreuves jeunes.

Point 7 : Les règles communes s'appliquent si les règles spécifiques ne disent rien.

Point 6.8 : Anciennement le point 6.3.3. : Suppression de la notion course à pied et vélo, car le contrôle des tours peut aussi s'opérer sur natation.

Point 7.1 : Supprimé et remplacé par les points 7.1 , 7.1.1 et 7.1.2, afin de différencier les courses en équipes de 3 à 5 et les courses en duo.

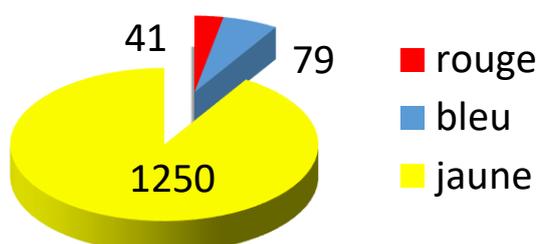
Point 7.2.1 : Ordre des relais de type A

Point 7.2.2. : En dehors du multi-enchaînement, une discipline ne peut être réalisée que par un relayeur.

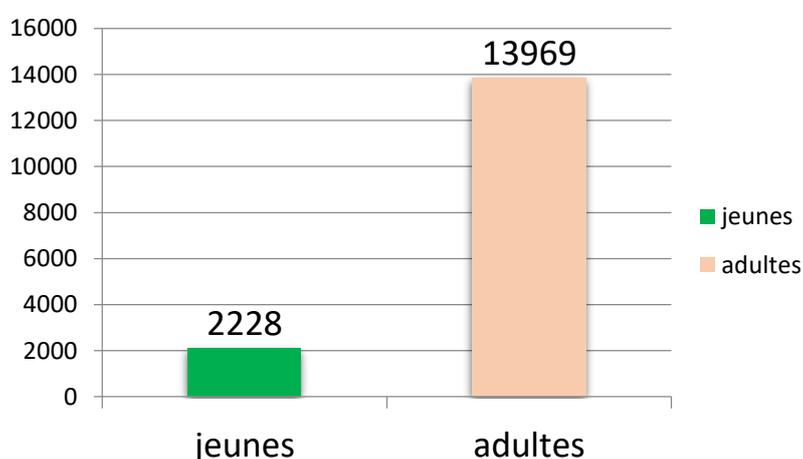
Point 7.3.1 : Distance maximum définie par la catégorie d'âge du concurrent le plus jeune. L'aspiration abri est autorisée.

Point 9 : Modification de la procédure de demande de dérogation à la réglementation

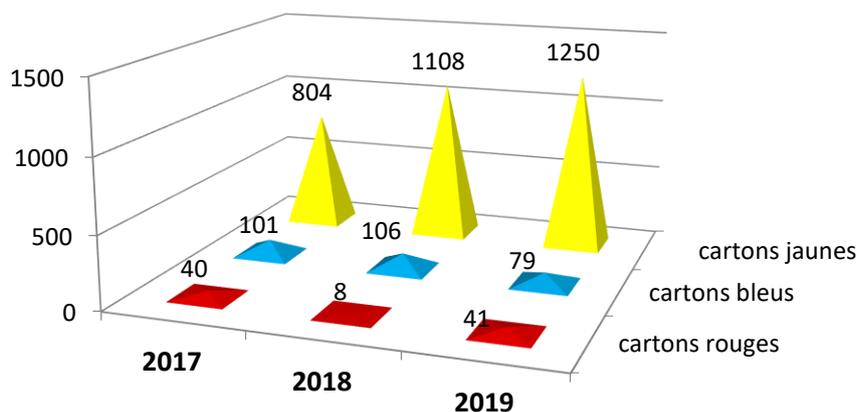
Cartons 2019



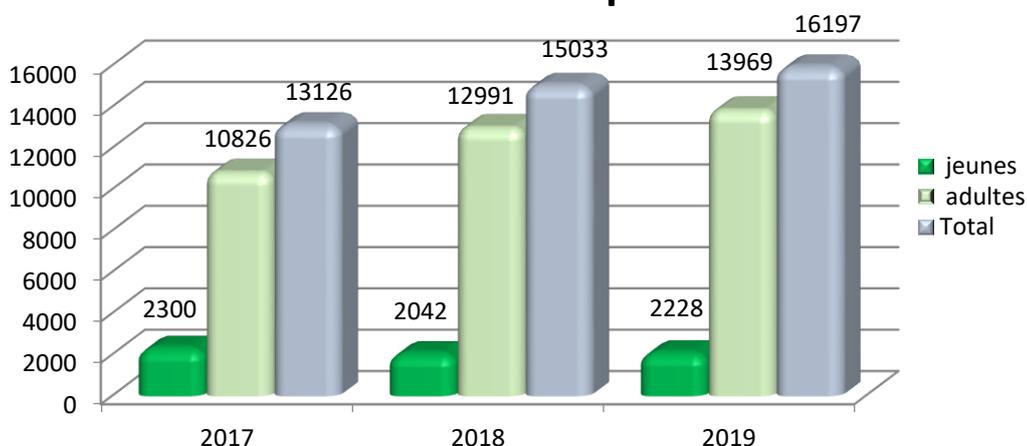
Participants 2019



Evolution Cartons



Evolution des Participants



Matériel :

Le CD suite aux demandes de la CRA, a décidé de poursuivre son soutien financier pour équiper chaque arbitre de la nouvelle tenue bleue (rupture de stock...) d'un polo blanc, de gants devenus obligatoires, d'une casquette et d'offrir un bon de 50 euros pour l'achat d'un casque chez notre partenaire (valable après trois arbitrages).

Pour 2020, des vestes « transparentes » de pluie ont été achetées.

Des ajouts sur ce prêt de matériel et ces différents achats sont mentionnés dans le règlement intérieur de la CRA. Je précise que le pantalon noir obligatoire n'est plus pris en charge.

Le comité directeur de la ligue a pris la décision de ne plus rembourser les frais de déplacement pour la formation initiale (acte volontaire avant de prendre une décision définitive). A la suite de leur formation, chaque arbitre a signé un engagement pour l'année en cours et ainsi approuvé le règlement intérieur de la CRA.

Une tente « zone de pénalité » est amenée et installée par le corps arbitral sur les triathlons pour effectuer la pénalité **carton bleu**. L'organisation doit prévoir l'espace nécessaire avant de rentrer dans de l'aire de transition 2 (AT2, retour vélo).

De plus les AP (et les organisateurs) ont à leur disposition, des affiches et des infos audios « briefing » d'avant course produites par la CNA, un thermomètre électronique et tout le matériel nécessaire pour améliorer l'arbitrage (lignes, drapeaux, tentes, ...) ainsi qu'une tablette numérique.

L'arbitrage et les clubs

Comment s'effectuent les pénalités ?

CLUBS	Nbr total de Licenciés 2018	Nbr de Licenciés jeunes 2018	Solde 2018	Nb postes arbitres nécessaire suivant quota*	Nbr journées arbitrage mini	réel	pénalités
DEAUVILLE TROUVILLE*	106	33	73	2	4	8	0,00
CAEN*	216	63	153	4	8	5	0,00
CHERBOURG	55	1	54	2	4	0	224,00
COUTANCES	36	0	36	1	2	0	112,00
FLERS LA FERTE MACE	193	109	84	3	6	14	0,00
TC VAL	62	21	41	1	2	3	0,00
ARGENTAN	18	1	17	0	0	0	0,00
USCC	60	3	57	2	4	6	0,00
SAINT LO	44	4	40	1	2	6	0,00
ALENCON	37	3	34	1	2	0	112,00
LES TRITONS CONDEENS	70	30	40	1	2	2	0,00
ACCTRI	6	0	6	0	0	0	0,00
LA VIE DE CHÂTEAU	6	0	6	0	0	0	0,00
RISL ADVENTURE RAID MULTISPORTS	3	0	3	0	0	0	0,00
ROUEN***	269	66	203	4	8	30	0,00
PIRANHAS**	145	90	55	2	4	10	0,00
SVER	20	2	18	0	0	0	0,00
Copains d'Abord	6	0	6	0	0	0	0,00
LIONS ST MARCEL*	75	20	55	2	4	7	0,00
EVREUX AC**	140	31	109	3	6	22	0,00
YVETOT	55	5	50	1	2	12	0,00
ESMGO	73	7	66	2	4	18	0,00
Le HAVRE HAC*	129	35	94	3	6	20	0,00
Mont Saint Aignan*	116	38	78	2	4	6	0,00
VDR	43	1	42	1	2	0	112,00
TRIATHLON PAYS DU NEUBOURG	38	1	37	1	2	7	0,00
PONT AUDEMER	25	0	25	1	2	0	112,00
Rouen Racing Triathlon	5	0	5	0	0	0	0,00
TCA EVREUX	13	0	13	0	0	0	0,00
Team Val Eure	100	25	75	2	4	7	0,00
Les Requins Couronnais	53	12	41	1	2	3	0,00
Les Loups Triathlon	3	0	3	0	0	0	0,00
Les Rainettes du Pays d'Auge	50	16	34	1	2	7	0,00
COB	21	2	19	0	0	0	0,00
Les Petits Suisses Normands	40	16	24	1	2	0	0,00
VCC Les Pieux	16	0	16	0	0	0	0,00

Nacre Triathlon	42	0	42	1	2	4	0,00
La Tribu Athletics	5	0	5	0	0	0	0,00
Us Mortagne	8	0	8	0	0	0	0,00
Granville	3	0	3	0	0	0	0,00
Individuel	1	0	1	0	0	0	
TOTAL	2406	635	1771	46	92	197	672,00

Effectif jeunes extraits

- Proposition - jusqu'à 20 : 0 arbitre, 1 arbitre entre 21 et 50 licenciés soit 3 journées ; 2 de 51 à 80 soit 6 journées ; 3 de 81 à 110 soit 9 journées ; puis 4 au-delà soit 12 journées.

Le nombre de postes à pourvoir est estimé sur : 120 postes
base de calcul: 3 postes d'arbitre par personne

MALUS perçu fin 2015

Les malus seront calculés en fin d'année, sur le nombre d'arbitres et sur le nombre total d'arbitrage total effectué par le club
Précision sur l'utilisation de ces pénalités : Le CD a décidé d'utiliser donc de prendre en charge les frais de mission d'arbitrage de certains jeunes sur certaines manifestations.

Au nom de la CRA, j'ai eu l'honneur de vous présenter rapidement un petit bilan de l'arbitrage normand (tableaux et chiffres à l'appui) et les perspectives 2020.

Je vous remercie de votre attention et reste disponible pour tous renseignements complémentaire

LES PIRANHAS	2	14	55	4	0	0
LES RAINETTES DU PAYS D'AUGE	2	5	43	2	0	0
LES TRITONS CONDEENS	1	2	38	2	0	0
MSA TRIATHLON	2	5	96	6	1	66
NACRE TRIATHLON	1	3	41	2	0	0
PONT AUDEMER TRIATHLON	2	5	29	2	0	0
REQUINS COURONNAIS TRIATHLON	1	3	50	2	0	0
RISL ADVENTURE RAID MULTISPORTS ⁽³⁾	0	0	6	0	0	0
ROUEN RACING TRIATHLON	0	0	6	0	0	0
ROUEN TRIATHLON	5	36	151	8	0	0
SAINT LO TRIATHLON	1	3	49	2	0	0
STADE VALERIQUEAIS ENDURANCE RUNNING	0	0	13	0	0	0
TC VAL	1	5	41	2	0	0
TCA EVREUX	0	0	14	0	0	0
TEAM VAL EURE TRIATHLON	2	6	82	6	0	0
TRIATHLON FLERS LA FERTE MACE	5	11	96	6	0	0
TRIATHLON PAYS DU NEUBOURG	1	5	43	2	0	0
USCCAEN TRIATHLON	2	5	80	4	0	0
USMORTAGNE	0	0	6	0	0	0
VAL DE REUIL TRIATHLON	1	2	51	4	2	132
VELO CLUB CANTON LES PIEUX	0	0	22	2	2	132
VELOCE CLUB TRIATHLÈTE ROUEN ⁽¹⁾	0	0	4	0	0	0
YVETOT TRIATHLON	1	4	60	4	0	0
TOTAL	48	192	1932	110		1 254 €

⁽¹⁾ Les clubs nouveaux clubs affiliés FFTri ne sont pas pénalisables la première année

⁽²⁾ Les effectifs jeunes sont extraits, seuls les licenciés adultes (dont dirigeants) sont comptabilisés

⁽³⁾ Les clubs de Raid ne sont pas pénalisables

PROPOSITIONS	
Nb licenciés adultes	Nb prestations
de 21 à 50	2
de 51 à 80	4
de 81 à 120	6
121 et +	8
Nb arbitrage manquant	Pénalités
1	66
2	132

Le nombre de postes à pourvoir est estimé à **150**

Base de calcul : **2 postes** d'arbitre par personne

Malus perçu fin 2018 : 672 €

**La totalité des pénalités est destinée
aux formations de jeunes arbitres**

Les malus seront calculés en fin d'année, sur le nombre d'arbitres
et sur le nombre total d'arbitrage effectué par le club